



Préfecture de La Réunion

Pôle régional Santé publique
Et cohésion sociale

Direction régionale
des affaires sanitaires et sociales
MR/DR

ARRETE N° 45 /D.R.A.S.S./B.E.C.

**MODIFIANT L'ARRÊTE N° 28 DRASS/BEC PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY DU
DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE
SESSION 2006**

---o---

**LE PREFET DE LA REUNION
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L. 451-1 ;
- VU la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- VU le décret n° 2002-410 du 26 mars 2002 portant création du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ;
- VU l'arrêté du 26 mars 2002 relatif au diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale, modifié par l'arrêté du 30 janvier 2003 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n° 28 DRASS/BEC portant nomination des membres du jury du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale en date du 24 juillet 2006 est modifié comme suit :

Article 1^{er} :

Collège de formateurs issus de centre de formation agréé pour le diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale :

1°) Au lieu de

Madame ANGOT Catherine (titulaire)
Monsieur HOARAU Jean Yves (titulaire)
Monsieur LOUIS Gérald (titulaire)
Madame LECORVAISIER Marie (titulaire)
Madame PICHAUD Céline (titulaire)
Monsieur GRUCHET Georgius (suppléant)

Lire :

Madame Dominique PAYET (titulaire)
Monsieur Yannick GAZAR (titulaire)
Madame Suzelle LEBIHAN (titulaire)
Madame Huguette VALIAMA (titulaire)

Collège de représentants qualifiés de professions :

2°) Au lieu de

Salariés :

Madame BIJOUX Sylvie (titulaire)
Madame CHAMAND Marguerite (suppléante)

Lire :

Madame CHAMAND Marguerite (titulaire)
Madame BIJOUX Sylvie (suppléante)

Le reste sans changement

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Madame la Directrice régionale des affaires sanitaires et sociales et les membres du jury, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 4 octobre 2006

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice régionale des
affaires sanitaires et sociales